



Recommandation 2159 (2019)¹

Mettre fin à la violence à l'égard des enfants: une contribution du Conseil de l'Europe aux Objectifs de développement durable

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire renvoie à sa [Résolution 2294 \(2019\)](#) «Mettre fin à la violence à l'égard des enfants: une contribution du Conseil de l'Europe aux Objectifs de développement durable», à ses [Résolution 2271 \(2019\)](#) et [Recommandation 2150 \(2019\)](#) sur le renforcement de la coopération avec les Nations Unies dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et à sa [Résolution 2272 \(2019\)](#) «Mise en œuvre des Objectifs de développement durable: la nécessaire synergie de tous les acteurs, des parlements aux collectivités locales».

2. L'Assemblée est d'avis que la cible 16.2 des Objectifs de développement durable visant à «mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants» est l'une des cibles prioritaires pour lesquelles la contribution du Conseil de l'Europe sera la plus précieuse. Elle recommande par conséquent au Comité des Ministres de concentrer ses efforts sur:

- 2.1. l'accélération des progrès pour atteindre cette cible dans les États membres, y compris en maintenant les questions liées à la violence à l'égard des enfants en tête des programmes des organismes intergouvernementaux et de suivi du Conseil de l'Europe traitant des droits des enfants;
- 2.2. la collaboration avec les Nations Unies afin d'accélérer les progrès dans le monde entier.

1. *Discussion par l'Assemblée le 27 juin 2019 (25^e et 26^e séances) (voir [Doc. 14894](#), rapport de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, rapporteure: Baroness Doreen Massey). Texte adopté par l'Assemblée le 27 juin 2019 (26^e séance).*

